

COMMUNIQUE DE PRESSE

BAISSE DRASTIQUE DES VOLUMES AUTORISES POUR L'IRRIGATION DANS LE SOUS-BASSIN DE L'ADOUR, L'ETAT FRANCHIT LA LIGNE ROUGE

**Comme leurs homologues landais, JA 65 et FDSEA 65 exigent la démission du
Préfet de Région d'Occitanie, coordonnateur de bassin.**

La publication de l'Arrêté Inter Préfectoral encadrant les volumes d'eau autorisés pour les prélèvements à usage d'irrigation est une **véritable provocation**, une décision dogmatique déconnectée des réalités du terrain en même temps qu'elle révèle l'absence totale de vision stratégique de long terme. Contre une **demande de 198 Mm³** portée unanimement par la profession et les élus territoriaux en charge du dossier, l'autorisation est de seulement **188,5 Mm³** en 2025 pour arriver à 180 Mm³ en 2027. Ici, sur la partie Adour Amont, nous sommes particulièrement impactés avec une sortie à 34,15 Mm³ en 2027, soit une **baisse de 30%** par rapport à 2024.

Le Préfet de Région Durand fait fi des avis de la profession et des élus donnés lors de la **concertation publique**, fi des conséquences dramatiques pour l'ensemble de l'économie locale et les exploitations familiales, fi de 30 années de gestion par les débits responsable et concertée, qui a toujours démontré son **efficacité** dans la conciliation de tous les usages. Il ne tient pas compte des projets de territoires en cours ou achevés.

Mathématiquement, théoriquement, il efface le déficit du bassin pour mieux justifier de ne pas y laisser créer les réserves si nécessaires. Il n'attend pas les résultats de la nouvelle étude sur les volumes prélevables, qui, n'en doutons pas, révélera la sous-évaluation actuelle des capacités de la nappe. Il stigmatise un peu plus une profession qui n'irrigue pas par plaisir mais par **nécessité**, tout en expliquant, dans sa grande mansuétude, qu'il le fait pour son bien. Il sacrifie les perspectives et les espoirs de la jeunesse agricole présente et de celle qui ne viendra plus renouveler la population des agriculteurs.

En refusant la proposition responsable, portée par **IRRIGADOUR** (Chambres d'agriculture et Conseils Départementaux 32, 40, 64, 65), allouant à l'irrigation un volume de 198 Mm³, l'État choisit une politique décroissante au détriment du bon sens, de la viabilité économique des territoires et de la souveraineté alimentaire.

Nous ne pouvons pas accepter qu'une décision administrative vienne anéantir des années de travail, de gestion collective et d'adaptation au changement climatique.

Le préfet coordonnateur du Bassin Adour/Garonne, Pierre-André Durand, en porte la responsabilité directe. **C'est pourquoi nous appelons à sa démission immédiate.**

Tarbes, le 07/08/2025

Représentants syndicaux JA 65 & FDSEA 65